

Septembre 2008

N° 35

Page 1 :

Les salariés fragilisés

Page 2 à 5 :

L'agence du futur
De nouvelles photos

Page 6 :

Dark Elevator : la série web
de l'été

Page 7 :

Les prud'hommes : Késako

Page 8 :

Le nouveau site des salariés
de Manpower :

www.cftc-manpower.fr

Bulletin d'adhésion

CFTC-MANPOWER
13 rue Dautancourt
75017 PARIS

Téléphone : 01.42.29.14.93

Fax : 01.42.29.14.97

Courriel :

cftc-manpower@wanadoo.fr

Sites Internet :

<http://www.cftc-manpower.fr>

<http://www.syndicat-interim.com>

Les salariés fragilisés...

Notre économie fait grise mine, les salariés aussi, « ralentissement » économique oblige (pour ne pas parler – surtout pas – de récession). Et encore une rentrée placée sous le signe du pouvoir d'achat. La CFTC est la première en cette rentrée à partir au front : elle appelle à une discussion sur les salaires.

Notre direction demeure aveugle et sourde aux préoccupations des salariés, notamment à la baisse continue du pouvoir d'achat et à la hausse des carburants (voir lettre envoyée à Mme Gri sur notre site internet www.cftc-manpower.fr).

La CFTC estime que notre direction doit se rendre à l'évidence : la « refondation » ne pourra réussir qu'avec une juste rétribution récompensant les efforts fournis par chacun.

Cette rétribution passe d'abord par l'augmentation des salaires et par un remboursement équitable des indemnités kilométriques même si le prix du pétrole brut a commencé à baisser, rien ne nous assure que cette baisse sera durable et qu'elle se traduira par une chute du prix à la pompe.

Dans ce même temps, les tarifs du gaz et de l'électricité poursuivent leur ascension

Trop d'injustices demeurent encore. Il est temps d'y mettre un terme.

La CFTC demande à Madame Françoise GRI d'organiser rapidement une réunion avec les organisations syndicales afin d'examiner les mesures à prendre pour relancer la politique salariale de notre entreprise.

La dégradation des conditions de travail que nous constatons depuis

plusieurs mois ne fait qu'accélérer un mal être au travail :

- Le projet « refondation » porteur de nombreux espoirs a pour l'instant suscité plus d'interrogations que de réponses.

- La pression dans les agences s'est accrue. Beaucoup sont victimes de pressions inacceptables.

- Les consultants en recrutement connaissent un turn-over inquiétant signe d'un malaise persistant.

- Au siège, la situation n'est pas meilleure et le personnel est toujours en attente de l'annonce d'un prochain déménagement (dont nous ne connaissons pas le lieu au 1^{er} septembre) vers une banlieue moins facile d'accès.

- Pour la première fois, une grève a été déclenchée par les 5 OS au 1^{er} semestre.

- Plus aucun accord n'a été signé dans l'entreprise depuis plusieurs années et la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences qui devait relancer le dialogue social dans l'entreprise a échoué face au manque d'ouverture de la direction.

Alors que certains directeurs, responsables de cette situation, sont droits dans leurs bottes, il faudrait que notre Présidente se préoccupe plus du climat social dans l'entreprise qui n'a jamais été aussi mauvais.

Vos élu(e)s C.F.T.C.



L'agence du futur

ce que nous avons aimé, ce que nous avons moins aimé

Nous avons aimé : *Les espaces d'accueil des candidats et des intérimaires*



La mise à disposition de fontaine à eau et de machine Espresso à l'accueil...



...mais aussi la possibilité pour les intérimaires de consulter les offres sur « Manpower.fr » ou autres sites partenaires, les informations les concernant sur « Mon intérim perso »...



... et les couleurs et la modernité du mobilier.



Nous avons moins aimé :

L' « OPEN-SPACE »

4 postes de travail dans un espace dépourvu de toute cloison.

Que ce soit pour des questions de confidentialité ou de concentration, ce concept est très délicat à instaurer.



*Le poste d'accueil qui se trouve dos aux salons d'accueil
(évolution prévue avant la fin de l'année)*



Dark Elevator :

La première web série syndicale

Toute le monde en parle. C'est la preuve que le buzz prend. La série de films caustiques de la CFTC Dark Elevator est devenue le succès de l'été dans les médias.

Sur le web (L'Express.fr, La Croix.fr, La Depeche.fr, France24.fr, Télérama.fr, Marianne2.fr), sur les ondes (RFI, France Inter, Europe 1, BFM), ainsi que dans la presse écrite (Le Figaro, Le Monde, Ouest-France), tous les médias s'en sont faits l'écho.

"La CFTC embarque les internautes dans Dark Elevator " (**L'Express.fr**).

Pour le très sérieux quotidien **Le Monde**: cette "(...) web-fiction loufoque sur les ratés de l'ascenseur social (...)" offre des "(...) saynètes cocasses (qui) tournent en dérision les fards de la communication et de la soumission collective."

Télérama salue une "CFTC (qui) se convertit au marketing viral pour sa nouvelle campagne prud'homale. Avec comme instrument de communication une web série décapante sur le milieu du travail, intitulée Dark Elevator."

La depeche.fr note que "la CFTC fait un tabac sur Internet avec sa série télé Dark Elevator" et se demande vraiment "qui a dit que le syndicalisme ne savait pas se mettre au goût du jour? Pas la CFTC qui est devenue la coqueluche des internautes en lançant une mini-série télé sur Internet, amenée à devenir aussi célèbre que la "Caméra café" de M6."

Rien que ça... Au total plus de 200 000 internautes ont déjà visionné les épisodes de Dark Elevator sur le site bien connu de partage de vidéos www.dailymotion.com sur lequel ils ont eu les honneurs de la première page.

Les sept épisodes (la plage, l'accouchement, la manif', la retraite, le cours de chinois, le plan social et les Jeux olympiques du précaire) visibles sur le site dédié www.tousuniquestousunis.com décrivent avec humour et sarcasmes le monde de l'entreprise.



La mise en chantier de *Dark Elevator* part d'un constat simple. Alors que les prochaines élections prud'homales auront lieu le 3 décembre, la communication traditionnelle des syndicats touche de moins en moins les salariés. « *L'objectif est d'aller chercher des publics tout aussi concernés, mais qui sont en attente d'un renouvellement des pratiques syndicales* », continue Richard Bonne. D'où l'idée d'une communication plus décalée, passant par le rire. La CFTC charge alors une agence de communication de la mettre en contact avec une société de production qui pourrait lui fournir une mini-série parodiant le monde du travail. Caroline Roussel, de la société Arturo Mio, leur propose les services de trois jeunes auteurs-réalisateurs. *Dark Elevator* est sur les rails.

Au final, *Dark Elevator* peut se regarder indépendamment de toute considération syndicale ou politique. Par son format ultra court, son humour cynique et son refus de tout réalisme, elle s'inscrit dans la veine de l'excellent *Brother & Brother* de Canal Plus. Outre les effets comiques liés à la dénonciation de la précarisation du marché du travail, c'est bien la bassesse des personnages qui fait le sel de la série. Aucun d'eux ne lèvera le petit doigt pour s'opposer au licenciement d'un ami, mais tous s'accorderont sur un hypocrite « *ce sont toujours les meilleurs qui partent en premier* » pour lui dire adieu. De même qu'ils se débarrasseront à la première occasion d'une collègue qui vient d'accoucher : « *On n'allait pas ouvrir une crèche dans 9 m² !* »

Que la cible soit touchée ou non, *Dark Elevator* est d'ores et déjà une web série à ne pas manquer. Ses trois auteurs en conservent les droits originaux et pensent d'ailleurs lui donner une suite.... (**Télérama du 2 août 2008**)

Une web-fiction loufoque sur les ratés de l'ascenseur social

Loufoque

Dans « *Dark Elevator* » ils sont huit condamnés, bloqués à vie dans l'ascenseur social en panne. Des placardisés, des précaires, des salariés éreintés, coincés dans cet habitacle comme dans un aquarium. Ils tâchent d'y reconstituer le mode de vie de l'entreprise. Absurdité des « *JO du précaire* », où il s'agit de cirer des pompes ou de dégommer, au chamboule tout, les 35 heures et les congés payés pour décrocher un CDI ; enthousiasme suivi de la déception du pot de départ en retraite, toujours différé pour André (Bernard Haller)... Ces saynètes cocasses tournent en dérision les fards de la communication et de la soumission collective. Elles n'excèdent pas trois minutes et se déroulent intégralement dans une cabine... (**Le Monde du 5 août 2008**)

Les prud'hommes, késako ?

On sait qu'il faut voter pour le Conseil des prud'hommes, un coup de temps en temps. Parce que c'est une garantie de justice et d'équité dans les négociations avec son entreprise.

Mais, on est quand même nombreux à ne pas se donner la peine (67% d'abstention aux dernières élections prud'homales de 2002 !)...

On se dit que les Conseils des prud'hommes seront là, de toute façon, en cas de pépin : il en existe partout en France, (371 exactement), créés par décrets, au moins un par Tribunal de Grande Instance. En cas de litige avec l'employeur, on se retrouve devant le tribunal des Prud'hommes de son lieu de travail. Mais, dans la pratique, ça marche comment ?

Des conseillers pour vous aider

Les conseillers prud'homaux sont des magistrats non professionnels : des salariés et employeurs élus lors des élections prud'homales pour 5 ans par leurs pairs (donc NOUS, pour les salariés). Le système est paritaire afin de représenter équitablement la réalité du monde du travail (tous types de salariés et employeurs). Reflets de l'activité économique locale, les Conseils des Prud'hommes sont organisés en 5 sections dotées d'un bureau de conciliation et de jugement. Car la conciliation, c'est le but ! On essaie d'abord de régler le problème à l'amiable. Si on n'arrive pas à un commun accord, les deux parties (employeur et salarié) se retrouvent devant le même bureau. Mais cette fois, il sera présidé par un juge du tribunal d'instance : le départiteur.

Les Principes des Prud'hommes :

Audience, conciliation, jugement et référé, respectent 3 principes :

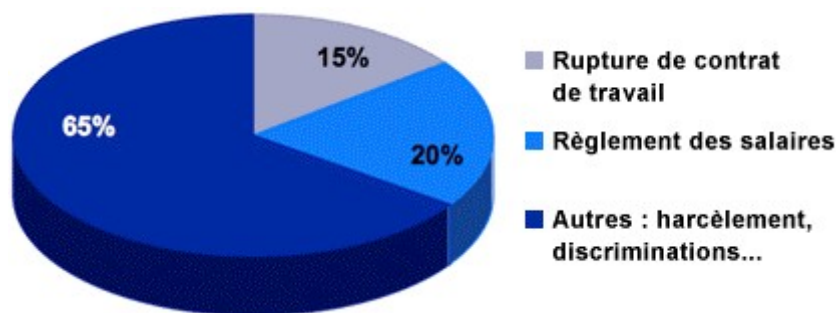
- contradiction,
- oralité des débats,
- comparution personnelle.

Comment savoir si mon cas peut être traité devant un tribunal des Prud'hommes ?

Facile ! Tout peut être réglé devant un Tribunal des Prud'hommes. C'est l'existence d'un contrat de travail, quelle que soit sa nature (CDD, CDI, CNE...) entre deux parties (un employeur ou son représentant et un salarié) qui rend le Conseil des Prud'hommes compétent.

Rupture de contrat, licenciement abusif, non paiement d'heures sup. et de plus en plus de cas de harcèlement et de traitements discriminatoires constituent le quotidien des conseillers.

Avant d'engager une procédure, on peut se renseigner auprès de différentes instances locales de l'Etat : les services de l'inspection du travail, par exemple, sont des mines de renseignements avant d'engager une procédure. On peut aussi directement contacter son conseiller prud'homal ou un syndicaliste de son entreprise : ces salariés travaillent bénévolement pour l'amélioration de la vie au travail de chacun d'entre nous, leurs connaissances peuvent bien souvent éclairer nos lanternes.



Affaires traitées aux Prud'hommes

Le Conseil des Prud'hommes en chiffres :

- 200 000 affaires traitées chaque année
 - 98,9% des plaignants sont des salariés
 - 16 millions de salariés
 - 1,2 million d'employeurs
 - 10,2 mois : durée moyenne de la résolution d'un conflit.
- Mais il existe un référé qui permet de prendre une décision rapide (et son exécution immédiate) pour les cas les plus urgents

Rendez-vous sur notre nouveau site internet : www.cftc-manpower.fr

Nos coordonnées en un clic !

Un forum de discussion où chacun peut s'exprimer librement et en toute confidentialité.

Afin de vous tenir continuellement informé, recevez dans votre Boîte aux lettres Internet perso notre lettre d'informations.

Le suivi des négociations, les réactions des syndicats en temps réel.



L'actualité sociale de Manpower en direct accompagnée d'une analyse de vos élus.

L'essentiel de vos droits, les accords de branche, les accords d'entreprises, l'actualité juridique sociale, les derniers arrêts de cassation...

+ clair + d'infos + de réactivité

www.cftc-manpower.fr : le site des salariés de MANPOWER

BULLETIN D'ADHESION A LA SECTION SYNDICALE CFTC-MANPOWER

M. Mme Mlle

Nom :

Prénom :

Adresse :

Qualification :

Les cotisations sont, pour une année, de 98 euros. Le paiement peut être réalisé : a)* en fonction du nombre de trimestres restant à courir jusqu'à la fin de l'année en cours (minimum 1 trimestre soit 24 euros), b) * ou en 4 versements.

Le bulletin d'adhésion est à envoyer à : **CFTC-MANPOWER 13, rue Dautancourt 75017 Paris**, accompagné de votre cotisation. Le chèque étant à rédiger à l'ordre de « CFTC ».

Rappel : 66 % du montant de vos cotisations syndicales sont déductibles de vos impôts.